

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 septembre 2013

L'an deux mille treize, le 25 septembre à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO remplacé par sa suppléante Françoise MARTINEZ, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELLA, Christian DUFFAU, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Nicolas DARCANGE, Hélène DELPECH, Pierre ESQUERRÉ, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Jacques MORLAN, Benoît OMNES, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jean-François ROUSSE représenté par Ghislaine DEYRIS, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

ABSENTS EXCUSÉS: Jean-Yves GEISSER, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Mario SPAGNOLI, Etienne BARRÈRE, Nicolas MÉLIET, Patricia ESPÉRON, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Edouard DONA, Jean-Louis DUBUC, Joël DUBOUCH, Fabrice LACOMBE,

ABSENTS : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Philippe DUFOUR, Jean-Marie GILLOT, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Bernard MARSEILLAN, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacqueline ROBUTTI, Carine SAMPIÉTRO.

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Nicolas DARCANGE.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 - Mouvements de crédits

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire peut modifier le budget jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Ainsi, lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par le Budget Primitif sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement du Budget, des crédits supplémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le Conseil Communautaire dans les mêmes conditions que le Budget Primitif.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à approuver la décision modificative n°2 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2013, dont le détail vous est communiqué ci-dessous.

OBJET / INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
	COMPT E	MONTANT	COMPTE	MONTANT
FONCTIONNEMENT				
Contribution au titre de l'habitat	6557	-5 750.00		
Subventions aux associations et autres	6574	+5 750.00		
Subvention Amicale Employé Territoriaux	6574	-350.00		
Subvention Cercle des Nageurs de la Ténarèze	6574	+350.00		
	TOTAL	0,00	TOTAL	0,00
INVESTISSEMENT				
Installation, matériel et outillage techniques	2315	-30 000.00		
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2317	+30 000.00		
	TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2013, dont le détail vous est communiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme le 30 septembre 2013.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE